

## Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Rimouski par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG)

Numéro de dossier : 3211-02-327

### Liste par ministère ou organisme

| No.             | Ministères ou organismes                                                                               | Direction ou service                                                                                   | Signataire              | Date       | Nbre pages |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------|------------|
| 1.              | Environnement Canada                                                                                   | Direction de la protection de l'environnement                                                          | Karine Menezes          | 2026-05-25 | 3          |
| 2.              | Pêches et Océans Canada                                                                                | Programme de protection du poisson et de son habitat - région du Québec                                | Stéphanie Rioux         | 2026-05-19 | 2          |
| 3.              | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation                                         | Direction des eaux intérieures et des politiques des pêches et de l'aquaculture (DEIPPA)               | Djiby B. Sall           | 2026-04-28 | 5          |
| 4.              | Ministère des Transports et de la Mobilité durable                                                     | générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Direction du transport et de la stratégie | Julie Milot             | 2026-04-08 | 4          |
| 5.              | Ministère de la Sécurité publique                                                                      | Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie                                   | Hugo Martin             | 2026-04-09 | 4          |
| 6.              | Ministère de la Culture et des Communications                                                          | Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine                                | Gabrielle Paquette      | 2026-03-17 | 5          |
| 7.              | Ministère de la Santé et des Services sociaux                                                          | Direction de la santé publique                                                                         | Dre Joanne Aubé-Maurice | 2026-04-24 | 3          |
| 8.              | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction régionale des autorisations environnementales (DRAE-01 - Bas-Saint-Laurent)                  | Jennifer Morissette     | 2026-04-21 | 5          |
| 9.              | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction régionale de la gestion de la faune - Bas-Saint-Laurent (01)                                 | Hugo Canuel             | 2026-04-09 | 7          |
| 10.             | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques (DAICMA)                | Charles Cauchon         | 2026-05-01 | 5          |
| 11.             | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction principale de l'expertise hydrique (DPEH)                                                    | Jean Francoeur          | 2026-04-21 | 4          |
| 12.             | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction des politiques de l'atmosphère (DPA)                                                         | Michel Gélinas          | 2026-04-13 | 4          |
| 13.             | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | Direction de la protection des terrains et de l'assainissement des industries                          | Marie-Andrée Vézina     | 2026-04-10 | 3          |
| Total des pages |                                                                                                        |                                                                                                        |                         |            | 54         |

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                    | MARCHE À SUIVRE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Programme décennal de dragage d'entretien                                          |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3211-02-327                                                                        |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2026/03/04                                                                         |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires.</p> <p>Nous vous consultons pour les questions suivantes :</p> <p>MPO :</p> <p>Est-ce que le programme de dragage décennal, tel que proposé, est susceptible de porter préjudice aux stocks de pêche de la région (ex. crabe des neiges). (voir notamment sections 5.3.3.4, 7.2.1.3 et 7.5.1.1 de l'étude d'impact)</p> <p>Est-ce que le programme décennal, tel que proposé, est susceptible d'impacter le béluga potentiellement présent dans la zone visée par les travaux? Le cas échéant, est-ce que les mesures proposées pour la surveillance, ainsi que les mesures d'atténuation, sont adéquates? (voir notamment sections 5.2.3.3, 7.2.1.4, 7.2.2 et 9.5.2 de l'étude d'impact)</p> <p>Service canadien de la faune :</p> <p>Considérant que les travaux auront lieu en période de migration automnale et que les oiseaux migrateurs sont de compétence fédérale, veuillez évaluer si les mesures d'atténuation proposées à la section 7.2.2 sont suffisantes pour assurer la protection des espèces migratrices qui fréquentent le secteur visé par les travaux. (voir notamment sections 5.2.3.4 et 7.2.2 de l'étude d'impact)</p> |                                                                                    |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                    |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Environnement et Changement climatique Canada                                      |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Direction de la protection de l'environnement                                      |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur. |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 06 - Montréal                                                                      |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                  |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. | L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                             |

Référence

CIMA+, 2026. Étude d'impact sur l'environnement – Programme décennal de dragage d'entretien – Installations portuaires de Rimouski. Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Version préliminaire (R01203A), 237 p. + annexes.

Avifaune

L'initiateur du projet a présenté, à la section 5.2.3.4 de l'étude d'impact, un résumé du rapport sectoriel sur l'avifaune (annexe L) décrivant la zone d'importance pour l'avifaune, les données existantes ainsi que les inventaires de 2023-2024. Des mesures d'atténuation sont également présentées à la section 7.2.2 de l'étude d'impact.

Les activités associées au dragage des abords d'infrastructures portuaires ont généralement peu d'impacts sur les oiseaux migrateurs. En effet, le site des installations portuaires est déjà un secteur anthropisé et par conséquent, il y a un niveau de dérangement chronique associé aux activités régulières du quai. ECCC a donc peu de préoccupation en lien avec les effets sur les oiseaux migrateurs, à condition que les mesures d'atténuation appropriées soient mises en œuvre. L'initiateur de projet a présenté certaines mesures d'atténuation pour réduire les impacts sur les oiseaux aquatiques dont : le respect de la période de travail prévue pour les travaux (c'est-à-dire l'évitement de la période de migration printanière et d'une partie de la migration automnale des oiseaux aquatiques), la réduction de la dispersion des matières en suspension au-delà des aires draguées et du site de rejet en eau libre, la gestion en milieu terrestre des eaux d'assèchement des sédiments, ainsi que des mesures de prévention des fuites et des déversements.

Le rejet des sédiments en milieu aquatique n'est généralement pas dérangeant pour les oiseaux puisqu'ils peuvent se déplacer vers des habitats similaires. Cependant, si des sédiments sont contaminés au-delà de la concentration d'effet occasionnel (CEO), l'initiateur du projet mentionne qu'ils seront alors gérés en milieu terrestre, conformément aux critères environnementaux en vigueur. Les sédiments seront déchargés dans un bassin d'assèchement aménagé sur le site portuaire puis transportés par camion vers un lieu de disposition autorisé.

Ainsi, pour l'étape de l'analyse d'acceptabilité, il sera important de :

- Identifier sur une carte le lieu du bassin d'assèchement des sédiments afin d'analyser les effets potentiels sur les oiseaux migrateurs fréquentant le site;
- Décrire les effets sur les oiseaux migrateurs et les oiseaux migrateurs en péril potentiellement présents dans l'aire du projet;
- Identifier les mesures d'évitement, d'atténuation, de surveillance et de suivi que le promoteur s'engage à mettre en œuvre afin d'éviter ou d'amoindrir les effets du projet sur les oiseaux migrateurs et les oiseaux migrateurs en péril.

Signature(s)

| Nom             | Titre                                                                                                  | Signature                                                                                                 | Date       |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Suzie Thibodeau | Coordonnatrice régionale, Évaluations environnementales, Environnement et Changement climatique Canada | Thibodeau, Suzie<br> | 2026/05/25 |
| Karine Menezes  | Cheffe, Évaluations environnementales, Environnement et Changement climatique Canada                   | Menezes, Karine<br>  | 2026/05/25 |

Clause(s) particulière(s) :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                   |                        |                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                                                                                                                                                |                                   |                        |                                   |
| <div><div></div><div></div><div></div></div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                   |                        |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux





Le 19 mai 2026

**Par courriel seulement**

Madame Isabelle Nault  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets hydriques  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre référence  
3211-02-327  
Notre référence  
26-HQUE-00139

**Objet : Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement – Dragage d'entretien  
décennal 2026-2035, estuaire du Saint-Laurent, port de Rimouski**

---

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 24 avril dernier demandant l'avis de Pêches et Océans Canada (MPO) relativement à la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en objet. Nous avons examiné l'ensemble de la documentation fournie à l'égard de notre champ de compétence en lien avec la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les espèces en péril*, le *Règlement sur les mammifères marins* et le *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes*.

Le MPO peut actuellement partager ses principaux constats et enjeux en lien avec le projet, soit :

***Calendrier***

Les informations sur la période visée pour les travaux sont insuffisantes. Plusieurs périodes sont mentionnées comme étant des options possibles pour les travaux (entre le 10 octobre et le 31 mars, entre le 5 juillet et le 15 août). L'option finale semble être celle de faire les travaux en un seul bloc à partir du 5 juillet jusqu'à la fin septembre et donc, de travailler durant la période de restriction du 15 août au 10 octobre. En plus des informations présentées quant aux enjeux de travailler durant certaines périodes, il serait pertinent de prendre en considération la présence potentielle du béluga dans le secteur des travaux.

***Gestion des sédiments***

Les informations portant sur le site d'immersion ne sont, pour l'instant, pas suffisantes. Les informations disponibles à la section 2.4 ne mentionnent pas la capacité du site d'immersion ciblé. Il est donc difficile de déterminer si celui-ci sera suffisant pour la totalité du projet. Quelles

.../2

sont les répercussions attendues du projet sur la capacité du site d'immersion lors de la phase initiale du projet (139 388 m<sup>3</sup>)?

***Impact sur les cétacés***

Les informations sur le programme de surveillance des mammifères marins sont, pour l'instant, insuffisantes pour évaluer les impacts potentiels sur l'habitat du poisson. Le programme devrait inclure une méthode de surveillance (acoustique, imagerie thermique, etc.) efficace en continu, puisqu'il est prévu que les travaux se déroulent 24h/24h et que l'observation visuelle nocturne est impossible.

En terminant, il est à noter que le MPO n'a reçu aucune demande d'examen pour ce projet à l'heure actuelle. Un examen du projet devra être réalisé par notre équipe avant chaque dragage souhaité. Des modifications aux mesures d'atténuation ou d'évitement pourront ainsi être mises en place afin de réduire au minimum les impacts des opérations.

Dans le contexte actuel, le MPO juge que la demande est recevable, même si des ajustements sont souhaités.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Jean-Christophe Ouellet par courriel à [Jean-Christophe.Ouellet@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Jean-Christophe.Ouellet@dfo-mpo.gc.ca). Veuillez indiquer le numéro de référence ci-dessus lorsque vous communiquez avec le personnel responsable du Programme.

Soyez assurée de notre entière collaboration dans le cadre des prochaines étapes d'examen du projet.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Rioux,  
Stephanie

Signature numérique de  
Rioux, Stephanie  
Date : 2026.05.19 15:02:26  
-04'00'

Stéphanie Rioux, M.Sc.

Chargée d'équipe intérimaire

Division de la protection du poisson et de son habitat - Examens réglementaires

c.c. Anaïs Gaudreault, Chargée de projet en évaluation environnementale, MELCCFP

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                      |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie       |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                    |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                     |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Pêches et aquaculture commerciales - DEIPPA                    |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Sans objet                                                     |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 01 - Bas-Saint-Laurent                                         |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cliquez ici pour entrer du texte.                              |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Choisissez une réponse |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                        |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées :</li><li>Référence à l'étude d'impact :</li><li>Texte du commentaire :</li></ul>                                                                                                                         | <p>La lecture des passages de l'étude référant aux pêcheurs commerciaux laisse croire que la consultation de ces intervenants s'est faite sommairement et que d'autres intervenants qui auraient dû l'être ne l'ont pas été : par exemple, les transformateurs de produits marins qui s'approvisionnent de ces pêcheurs. Aussi, l'octroi de nouveaux permis de pêche exploratoire au homard dans la zone 19 pourrait entraîner un achalandage accru du nombre de navires de pêche commerciaux dans le port.</p> <p>Commentaire 1 : Section 3.5.2 de l'étude<br/>Commentaire 2 : Tableau 5.3.5.4 de l'étude<br/>Commentaire 3 : Figure 7.2.4 et page 201 de</p> <p><b>Commentaire 1 :</b> L'importance de réaliser rapidement des opérations de dragage afin d'assurer un accès sécuritaire aux navires de pêche fréquentant ou susceptibles de fréquenter le port de Rimouski est corrélée avec le manque de solutions alternatives pour relocaliser</p> |                        |

temporairement les navires de pêche fréquentant ce port. Il faudrait toutefois voir avec les pêcheurs commerciaux si le port de Matane peut effectivement constituer une alternative en cas d'indisponibilité du port de Rimouski pour accueillir des pêcheurs commerciaux et dans l'affirmative, quelles seraient les conditions requises pour ce faire. Compte-tenu des dépenses supplémentaires que cela pourrait entraîner, les transformateurs des captures débarquées au port de Rimouski devaient aussi être consultés. Il s'agit de Pêcheries de L'Estuaire Inc, Chasse-Marrée Inc et de 9165-5837 Québec Inc. - Corail St-Laurent Inc.

**Commentaire 2 :** Le port accueille actuellement une quinzaine de navires de pêche commerciale à titre de port d'attache. Ces navires y débarquent essentiellement, selon la saison de pêche spécifique à chaque espèce, du crabe des neiges, du homard, du buccin (bourgot) et de l'oursin. Certains de ces navires ont le double permis de pêche à la fois pour le crabe des neiges et le homard : leur saison de pêche sont donc allongées. Les saisons de pêche de ces espèces se répartissent comme illustré au tableau 1. À noter aussi que les pêcheurs commerciaux débarquent quotidiennement leurs captures, généralement entre 14 h00 et la fin de la soirée et que ces captures sont hautement périssables. Le homard, le crabe des neiges et dans une moindre mesure le buccin sont les espèces présentant les plus forts volumes de débarquements, et aussi les plus payantes, tant pour les pêcheurs que pour les transformateurs. Comment l'initiateur du projet entend-il concilier ses activités avec ces cet achalandage à quai, d'autant plus que 3 navires supplémentaires de pêche au homard pourraient fréquenter le port (source : Maître du port de Rimouski).

**Commentaire 3 :** La protection de la reproduction et de l'incubation des oeufs de capelan et de hareng ne représente aucun enjeu au point de vue des pêcheries commerciales précitées. À la fin du formulaire, les cartes des zones de pêche pour les espèces précitées ont été insérées, ce qui permet de relativiser la surface de ces zones par rapport à l'aire de rejet prévue des déblais.

**Commentaire 4 :** Puisque l'étude prévoit que les activités de dragage pourraient perturber la circulation des embarcations des pêcheurs, l'idée d'un plan de communication à l'intention de tous les usagers du port étant intéressante, l'initiateur pourrait-il inclure tous les pêcheurs commerciaux fréquentant le port ainsi que les 3 transformateurs précités qui achètent leurs captures dans son plan de communication aux usagers et aussi répondre à leurs besoins spécifiques? Dans l'affirmative, pourrait-il inclure des items tels que la (non) possibilité d'effectuer à quai des travaux de pré-hivernement sur les navires de pêche commerciale avant de les mettre au sec.

Signature(s)

| Nom           | Titre                             | Signature                                                                                                                                                 | Date                              |
|---------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Luc Côté      | Côté Luc (DAPPA) (Québec)         | <div>Signature numérique de Côté Luc (DAPPA) (Québec)<br/>Date : 2026.04.28 16:13:14 -04'00'</div>                                                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Djiby B. Sall | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div>Sall Djiby Bocar (DEIPPA) (Québec)</div> <div>Signature numérique de Sall Djiby Bocar (DEIPPA) (Québec)<br/>Date : 2026.04.28 16:20:42 -04'00'</div> | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement? | Choisissez une réponse |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                                                                                                                                                |                        |
| <div><div></div><div>Thématiques abordées :</div><div>Référence à l'addenda :</div><div>Texte du commentaire :</div></div>                                                                                                                                                                                                                                                                      |                        |

| Signature(s)                      |                                   |           |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |           |                                   |
|                                   |                                   |           |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

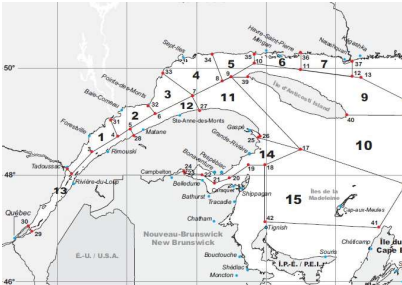
| Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? | Choisissez une réponse            |           |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |           |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |           |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

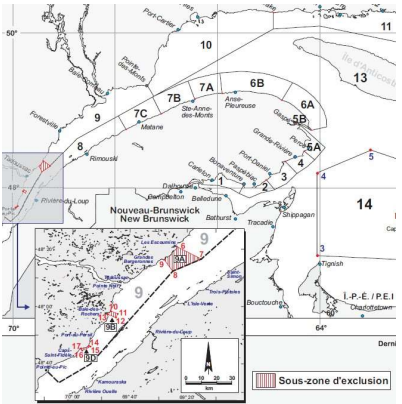
Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

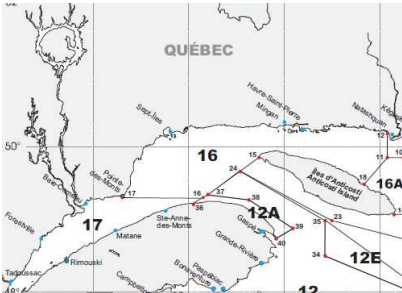
Zone de pêche au buccin



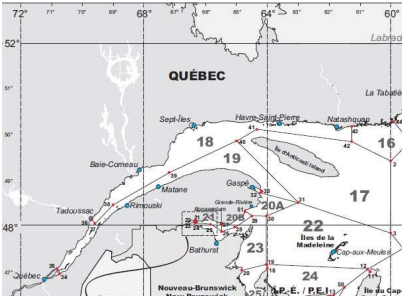
Zone de pêche à l'oursin



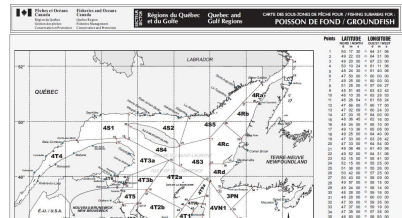
Zone de pêche au crabe des neiges



Zone de pêche au homard



Zone de pêche au poisson de fond



Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

Périodes de pêche selon les espèces

| ESPÈCE                     | PÊCHE DE PRINTEMPS      | PÊCHE D'AUTOMNE                      |
|----------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Poisson de fond            | Du 15 avril au 23 juin  | Du 2 août au 1 <sup>er</sup> octobre |
| Buccin (bourgot)           | Du 8 avril au 15 mai    | Du 15 juillet au 30 octobre          |
| Oursin vert                | Aucune                  | D'août à décembre                    |
| Homard (zone 19)           | Du 11 mai au 15 juillet | Aucune                               |
| Crabe des neiges (zone 17) | Du 30 mars au 30 juin   | Aucune                               |

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                 | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                                                                                                                       |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                                                                                                                        |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                                                                                                                     |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                                                                                                                      |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                                                                                                                 |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                 |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)                                                                                                                       |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction de l'environnement                                                                                                                                                    |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Direction du transport et de la stratégie maritime et Direction générale de la sécurité et du camionnage |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                                                                                                                              |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                               |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées :</li><li>Référence à l'étude d'impact :</li><li>Texte du commentaire :</li></ul>                                                                                                                         | <p>Transport maritime</p> <p>4. Description du projet<br/>6. Identification des enjeux, des activités du projet et des composantes valorisées de l'environnement<br/>Évaluation des impacts (chap. 7 à 9)</p> <p>Il importe de mentionner que le port de Rimouski est la propriété MTMD, lequel en confie la gestion à la SPBSG. Celle-ci agit donc à titre de mandataire du MTMD.</p> <p>Également, le port de Rimouski est le port d'attache du Bella Desgagné, navire responsable de la desserte maritime de la Basse-Côte-Nord. Ce service est entièrement financé par des crédits du</p> |                                                                                                                                             |



MTMD, via une entente avec la Société des traversiers du Québec. Il s'agit d'un service public. Aussi, le port de Rimouski accueille un pétrolier qui, à partir de ce site, approvisionne l'ensemble des stations-services du Bas-Saint-Laurent et de la Haute Gaspésie. Ces deux occupants portuaires d'importance ont déjà manifesté à la SPBSG et au MTMD des enjeux critiques rattachés au niveau d'eau critique causé par la sédimentation du chenal d'accès et des quais.

Ainsi, en raison de l'accumulation récurrente d'importantes quantités de sédiments au Port de Rimouski, le dragage du chenal d'accès et des zones d'amarrage est indispensable aux manœuvres sécuritaires des navires, mais aussi à l'optimisation économique, sociale et environnemental des activités du port.

Au regard du volume de dragage anticipé, environ 364 388 m<sup>3</sup>, le programme de dragage décennal d'entretien envisagé par la SPBSG est soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La présente étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) est réalisée conformément à la méthode du Guide sur la méthode d'analyse des impacts structurés par enjeu (MELCCFP, 2023). L'étude indique que les activités du projet (dragage, rejet en eau libre et/ou à terre des sédiments) ont le potentiel de modifier de façon significative les composantes valorisées de l'environnement (CVE) sur les enjeux de type environnemental, social et économique.

Diverses mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement sont ainsi envisagées par le promoteur (SPBSG) dans l'ÉIE selon les enjeux identifiés et leurs évaluations.

Enjeu social, maintien des activités et de la qualité de vie à proximité du port. Il ressort de l'évaluation des principales CVE (climat sonore, qualité de l'air, autres accès au port) pendant les travaux que la mise en œuvre des mesures d'atténuation ciblées diminuera l'importance de l'impact, résultant en un impact résiduel jugé « négative-mineure » pour les trois CVE retenues.

Enjeu de maintien des opérations portuaires. Les CVE sont évaluées pour les activités économiques, tant pour les usagers du port que pour les Premières Nations et la sécurité de la navigation. Ces activités sont toutes essentielles pour le bien-être des usagers, l'économie locale et régionale. L'ÉIE indique que l'application des mesures d'atténuation envisagées lors des travaux entraînera un impact résiduel considéré comme « positif majeur » pour les activités économiques et comme « positif moyen » pour la sécurité de la navigation.

En somme, l'évaluation des impacts combinée à l'application des mesures d'atténuation des principaux enjeux identifiés, permet de penser que les travaux envisagés n'entraîneront pas des effets cumulatifs assez significatifs pour remettre en cause la réalisation du projet de dragage décennal au port de Rimouski. Par conséquent, la Direction du transport et de la stratégie maritime est en accord avec les évaluations d'impacts réalisées par la SPBSG. De ce fait, nous jugeons l'ÉIE recevable en l'état actuel.

- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :

Projets et travaux du MTMD à considérer dans l'étude d'impact

7.3 Enjeu 2 - Gestion des sédiments

4.2.1.3 Gestion des sédiments dragués

Les sédiments dragués seront gérés en partie en milieu terrestre. Il est mentionné dans l'étude d'impact que si la procédure avec assèchement des sédiments est choisie, le transport et le dépôt des sédiments asséchés dans un lieu autorisé (site de Bécancour) représentent 79 voyages de camion. Si c'est la procédure sans assèchement des sédiments qui est choisie, le nombre de voyages de camions requis équivaut à un peu plus de 273 voyages aller-retour vers le site de Bécancour, 6 jours/semaine de 7 h à 18 h.

Le MTMD souhaite informer l'initiateur du projet que si des travaux de dragage nécessitant du transport de sédiments se réalisent en 2027, des travaux sont prévus en 2027 à proximité du port de Rimouski (remplacement de feu de circulation), sur le réseau de camionnage que devront emprunter les camions pour se rendre sur l'autoroute 20 et à Bécancour (asphaltage sur la montée Industrielle-et-Commerciale ainsi qu'un ajout d'une voie de virage à l'intersection de la montée et du chemin du Sommet). Ces travaux pourraient avoir des impacts sur la circulation routière et sur le réseau de camionnage. D'où l'importance pour l'initiateur du projet de tenir compte de ces travaux dans ses réflexions et ses choix en matière de gestion des sédiments dragués tout en s'assurant d'avoir des liens de communication étroits avec le MTMD (Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) afin d'arrimer les travaux associés au dragage d'entretien du port de Rimouski en 2027 avec la programmation des travaux routiers de la direction générale territoriale.

- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :

Circulations des camions

4.1.3.1 Gestion en milieu terrestre

5.3.5 Utilisation du territoire

7.4 Enjeu 3 - Maintien de la qualité de vie de la population

- Texte du commentaire :

L'initiateur du projet doit préciser les itinéraires retenus pour le transport des sédiments, incluant les routes locales et les intersections les plus sollicitées, ainsi que les critères ayant guidé ces choix.

L'étude d'impact mentionne une hausse du trafic sur la jetée est et sur la route d'accès menant au port ainsi que des risques de collisions avec les autres usagers de la route (page 196 : 7.4.1.3 activités récréatives). Toutefois, elle ne présente pas d'analyse détaillée de sécurité routière.

Une évaluation plus approfondie doit être réalisée par l'initiateur du projet afin d'identifier :

  - Les intersections et segments routiers les plus à risque;
  - Les conflits possibles avec les usagers vulnérables;
  - Les besoins en signalisation temporaire, en contrôle de la circulation ou en escorte de camions.
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :

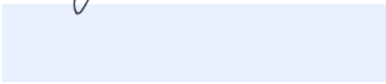
Bruit

7.4.1.1.1 Climat sonore

7.4.2 Mesures d'atténuation
- Texte du commentaire :

La seule mesure d'atténuation proposée relativement au bruit, soit le transport des sédiments contaminés entre 7 h et 19 h, apparaît insuffisante. L'initiateur du projet doit décrire plus en détail les mesures prévues pour limiter le bruit généré par les camions pour les populations riveraines.

Signature(s)

| Nom                               | Titre                                    | Signature                                                                            | Date                              |
|-----------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Julie Milot                       | Directrice, Direction de l'environnement |  | 2026/04/08                        |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte.        |  | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

Cet avis est un avis conjoint de la Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Direction du transport et de la stratégie maritime et de la Direction générale de la sécurité et du camionnage. Bien que compilé par la Direction de l'environnement, le contenu de cet avis reste sous la responsabilité ces unités, selon leurs mandats respectifs.

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

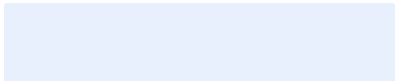
Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature                                                                            | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |

|                                   |                                   |  |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |  |                                   |
|                                   |                                   |  |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                          |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                        |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                         |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                    |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                    |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de la Sécurité publique                                                  |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie               |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur. |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 01 - Bas-Saint-Laurent                                                             |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                  |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :

Rôles et responsabilités – Intervenants externes

Section 5 du Plan des mesures d'urgence (PMU)

Le ministère de la Sécurité Publique n'est pas mentionné dans les intervenants externes. Bien que la municipalité et le service de sécurité incendie joue un rôle primaire lors d'une urgence, le MSP joue un rôle de coordination gouvernementale et de soutien à la municipalité.

De ce fait, **le MSP recommande** d'inclure le MSP dans les intervenants externes et de présenter son rôle comme suit :

  - Le ministère de la Sécurité publique du Québec joue un rôle central dans la protection des citoyens et la gestion des situations d'urgence sur l'ensemble du territoire québécois, en assurant son soutien en prévention, préparation, intervention et rétablissement face aux sinistres :
    - Prévention** : Accompagne les municipalités locales et régionales dans leur démarche de gestion des risques et les projets de prévention en sécurité civile;
    - Préparation** : Soutient les Organisations municipales de sécurité civile (OMSC) dans l'acquisition, le maintien des connaissances en sécurité civile et la mise à jour des plans municipaux de sécurité civile (PMSC);
    - Intervention** : Soutien l'organisation municipale de sécurité civile lors d'un sinistre et coordonne le soutien gouvernemental via l'Organisation régionale en sécurité civile (ORSC);
    - Rétablissement** : Accompagne les municipalités pour le rétablissement après sinistre, dont fait partie le Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF).
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :

Coordonnées téléphoniques de l'OMSC de la ville de Rimouski

Section 7.1 du Plan des mesures d'urgence (PMU)

Le numéro de l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) est celui du directeur général (numéro de bureau, présent sur le site de la ville).

Considérant la nature du document, soit les mesures d'urgence :

**Le MSP recommande** au SPBSG de vérifier s'il s'agit du numéro d'urgence (24/7) de l'OMSC, afin d'assurer une coordination rapide et efficace avec les responsables de missions municipales de la sécurité civile.
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :

Carte / plan des vulnérabilités / Matières dangereuses

Sections 1.1 et 1.2 du Plan des mesures d'urgence (PMU)

Conformément à la Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement, le PMU inclus, de façon générale, « *une liste des matières dangereuses qui seront utilisées et la liste des matières dangereuses résiduelles qui seront produites ainsi que l'emplacement des lieux d'entreposage* ».

Puisque que les informations de la liste 1.1 ne sont pas exhaustives et que les vulnérabilités listées à la section 1.1 ne sont pas indiquées sur le plan du port (1.2) (pipeline, réservoir de jet fuel, réservoirs d'huiles usées) :

**Le MSP recommande** la bonification de la section 1.1 et 1.2, à savoir :

  - Identifier les matières dangereuses entreposées;
  - Identifier les quantités maximales d'entreposage;
  - La localisation des entreposages de matières dangereuses dans le périmètre du port.
  - Localiser les vulnérabilités sur le plan du port ou dans une autre cartographie pour une localisation rapide des risques pour les intervenants externes.

|                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div><div></div><div>Thématiques abordées :</div><div>Référence à l'étude d'impact :</div><div>Texte du commentaire :</div></div> | <div><div>Uniformisation des termes en sécurité civile</div><div>Section 2 du Plan des mesures d'urgence (PMU)</div><div>Le SPBSG utilise le terme Centre des opérations d'urgence (COU) pour la gestion opérationnelle.</div><div>Considérant que le <a href="#">Cadre de coordination de site de sinistre au Québec</a> utilise le terme Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS);</div><div>Considérant que les services d'urgence utilisent le terme COUS dans leurs opérations;</div><div><b>Le MSP recommande</b> l'utilisation du terme Centre des opérations d'urgence sur le site (COUS) afin de s'harmoniser avec les intervenants d'urgence externes.</div></div> |
| <div><div></div><div>Thématiques abordées :</div><div>Référence à l'étude d'impact :</div><div>Texte du commentaire :</div></div> | <div><div>OMSC versus CMSC</div><div>Sections 3.1 et 3.2 du Plan des mesures d'urgence (PMU)</div><div>La SPBSG n'utilise pas le bon terme concernant la structure opérationnelle municipale.</div><div><b>Le MSP recommande</b> de remplacer le Comité municipal de sécurité civile (CMSC) par l'Organisation Municipale de Sécurité Civile (OMSC).</div></div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

Signature(s)

| Nom           | Titre                         | Signature                                                                            | Date       |
|---------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Maxime Gagné  | Conseiller en sécurité civile |  | 2026/04/09 |
| Hubert Doucet | Conseiller en sécurité civile |  | 2026/04/09 |
| Hugo Martin   | Directeur régional            |  | 2026/04/09 |

Cliquez ici pour entrer du texte.

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite

du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Thématiques abordées :

Référence à l'addenda :

Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |           |                                   |
|                                   |                                   |           |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

| Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                          |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                        |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                         |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                    |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                    |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de la Culture et des Communications                                      |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine            |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur. |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 01 - Bas-Saint-Laurent                                                             |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                  |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'étude d'impact :

• Texte du commentaire :

Patrimoine archéologique et bâti

5.3.5.6

Le MCC estime que des informations essentielles à l'analyse du dossier et au positionnement actuel et subséquent du Ministère sont absentes.

Contrairement à ce qui est demandé dans la directive en lien avec le patrimoine archéologique, ainsi que les orientations ministérielles du MCC, l'initiateur de projet ne semble avoir effectué aucune étude sur le potentiel archéologique de la zone d'étude élargie ou restreinte. La seule information livrée repose sur une extraction des sites actuellement recensés par le MCC, mais dont seule une fraction des sites réels y sont contenus (non encore répertoriés). Des sites archéologiques terrestres et subaquatiques sont susceptibles d'être présents dans ou à proximité de la zone d'étude restreinte, ainsi que du site de rejet.



Dans ce cadre, le MCC, s’attend à ce qu’une étude du potentiel archéologique, couvrant minimalement l’espace littoral et le milieu subaquatique, soit effectuée. Il en est de même des interventions terrain inhérentes, le cas échéant.

Le tout est ainsi attendu préalablement à l’étape de la vérification de l’acceptabilité. Pour en savoir plus sur le sujet, il est notamment possible de consulter le guide suivant : ([https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/patrimoine/archeologie/Guide\\_initiateur\\_projet\\_2015.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/patrimoine/archeologie/Guide_initiateur_projet_2015.pdf)).

En outre, si l’on se penche aussi sur la question du patrimoine bâti, il n’est évoqué dans l’étude que les éléments possédant un statut en vertu de la Loi sur le Patrimoine culturel, alors que ceux-ci se positionnent en dehors de la zone élargie. Le patrimoine bâti ne se limite toutefois pas qu’aux bâtiments ou structures possédant un statut, ceci tel qu’explicité dans le guide à ce sujet (<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/documents/patrimoine/GM-etude-impact-environnement.pdf>). Dans ce cadre, le MCC demande que l’initiateur du projet prenne en compte les orientations ministérielles et bonifie les informations fournies. Plus précisément, le Ministère s’attend à une description qualitative et quantitative du cadre bâti de la zone à l’étude (avec photographies), ce qui pourrait notamment comprendre les diverses structures portuaires, d’autant plus que le développement portuaire dans le secteur débute au 19<sup>e</sup> siècle.

Enfin, le Ministère désire poser la question suivante : au cours des dix prochaines années, est-ce que des travaux sont susceptibles d’être réalisés à l’extérieur de l’aire de dragage et du site de rejet en eau libre tel que circonscrit dans la documentation fournie ? Si oui quelles seront les modalités d’intervention qui seront déployées concernant le patrimoine culturel ?

En bref, il est demandé que soient déposés les éléments suivants pour que le processus d’analyse de la recevabilité puisse être complété :

- l’étude de potentiel archéologique couvrant minimalement l’espace riverain et le milieu subaquatique de la zone d’étude;
- le rapport présentant les résultats de l’inventaire archéologique le cas échéant;
- la description quantitative et qualitative du cadre bâti de la zone d’étude;
- la réponse à la question précédente.

Après le dépôt et l’analyse de ces éléments, il sera possible d’évaluer si la documentation est complète et permet de mesurer subséquemment l’impact réel du projet et son acceptabilité.

| Signature(s)                |             |                                                                                       |            |
|-----------------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                         | Titre       | Signature                                                                             | Date       |
| Tommy Simon Pelletier       | Archéologue |  | 2026/03/16 |
| Gabrielle Paquette          | Directrice  |   | 2026/03/17 |
| Clause(s) particulière(s) : |             |                                                                                       |            |
|                             |             |                                                                                       |            |

2

Avis de recevabilité à la suite

du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l’initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l’étude d’impact recevable? C’est-à-dire qu’elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d’expertise de votre direction, les éléments essentiels à l’analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l’étude d’impact n’est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l’analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l’addenda :
- Texte du commentaire :

|                                   |                                   |           |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
|                                   |                                   |           |                                   |
| Signature(s)                      |                                   |           |                                   |
| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |           |                                   |
|                                   |                                   |           |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

Titre du tableau

Insérer un tableau au besoin en format image.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                    | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                          |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                        |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                         |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                    |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                    |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de la Santé et des Services sociaux                                      |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction de la santé publique                                                     |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur. |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 01 - Bas-Saint-Laurent                                                             |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                  |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. | L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                           |
| <div><div></div><div><ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées :</li><li>Référence à l'étude d'impact :</li><li>Texte du commentaire :</li></ul></div></div>                                                                                        |                                                                                           |

| Signature(s)                |                                                                                                                                                             |                                                                                    |            |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                         | Titre                                                                                                                                                       | Signature                                                                          | Date       |
| Camille Dodeler             | Agente de planification, de programmation et de recherche (APPR).                                                                                           |  | 2026/04/24 |
| Dre Joanne Aubé-Maurice     | Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive. Adjointe médicale au directeur de santé publique et coordonnatrice en santé environnementale. |  | 2026/04/24 |
| Clause(s) particulière(s) : |                                                                                                                                                             |                                                                                    |            |
|                             |                                                                                                                                                             |                                                                                    |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l’initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l’étude d’impact recevable? C’est-à-dire qu’elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d’expertise de votre direction, les éléments essentiels à l’analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l’étude d’impact n’est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l’analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l’addenda :

• Texte du commentaire :

| Signature(s)                      |                                   |             |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Nom                               | Titre                             | Signature   | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |             |                                   |
|                                   |                                   |             |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   |           | Choisissez une réponse            |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |           |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |           |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |           |                                   |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                    | MARCHE À SUIVRE |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Programme décennal de dragage d'entretien                                          |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                           |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 3211-02-327                                                                        |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2026/03/04                                                                         |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m³ à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m².</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires.</p> |                                                                                    |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                    |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Vous devez choisir votre ministère ou organisme                                    |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Direction régionale des autorisations environnementales                            |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur. |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 01 – Bas-Saint-Laurent                                                             |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                  |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. | L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                             |
| <div><div></div><div><div></div><div></div><div></div></div><div><div></div><div></div><div></div></div></div> <ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées :</li><li>Référence à l'étude d'impact :</li><li>Texte du commentaire :</li></ul>          |                                                                                                                                             |



Dragage d'urgence

Étude d'impact – Volume 1 – Sections 2.4.1.1 et 4.2.1.1

L'étude d'impact ne permet pas de déterminer si les travaux de dragage d'urgence de 2025 sont terminés. Dans un tel contexte, l'état de référence utilisé pour la planification des interventions et l'estimation des volumes de dragage pour la période du programme n'est pas valide, puisque les volumes déjà extraits lors des travaux d'urgence n'ont pas été soustraits. L'étude devrait préciser l'état d'avancement des travaux d'urgence, et ajuster la planification du dragage initial (et des entretiens subséquents) afin d'éviter le surdragage et les perturbations prolongées dans le milieu aquatique, le cas échéant.

Rejets en eau libre

Étude d'impact – Volume 1 – Sections 4.1.3.2, 4.1.3.3 et 7.2.1.3

Capacité de la cellule de rejet

Selon l'étude d'impact, le site de dépôt en eau libre dispose d'une capacité totale estimée à environ 447 421 m³. À ce jour environ 230 000 m³ y ont été déposés, ce qui porte la capacité résiduelle disponible à environ 217 500 m³. Selon l'étude d'impact, cette capacité a été jugée suffisante pour l'ensemble du programme, sous réserve d'un suivi bathymétrique continu. Cependant, le programme d'entretien prévoit un volume total maximal d'environ 364 388 m³ sur un horizon de dix ans (incluant le dragage initial ainsi que les opérations d'entretien planifiées). Un écart est donc constaté entre la disponibilité théorique du site de rejet et les besoins anticipés en dragage à moyen terme. Comme mentionné précédemment, les volumes associés au dragage d'urgence et rejetés en eau libre ne sont pas précisés.

Dans l'éventualité d'un rejet en mer, l'étude devrait préciser comment la capacité résiduelle actuelle du site de rejet (site D) sera respectée. Les options de gestion prévues (réduction des volumes, sites alternatifs, etc.) pour assurer le respect de la capacité autorisée du site de rejet devront être précisées.

Il convient de mentionner que l'étude d'impact ne permet pas de valider que l'accumulation progressive des sédiments, dans un contexte de changements climatiques, a été intégrée à l'échelle du programme décennal. Les volumes projetés des sédiments pourraient donc être sous-évalués.

Impacts des rejets en eau libre

L'étude d'impact tend à minimiser les effets des travaux d'immersions répétées et prolongées des sédiments sur les communautés benthiques, en considérant que les travaux ne sont pas significatifs de manière locale. La comparaison de scénarios de gestion des sédiments montre que le rejet en eau libre est la solution à privilégier pour les sédiments de classe 1. Cette conclusion repose donc essentiellement sur le critère de contamination chimique des sédiments et sur les résultats modélisés des MES. Cependant, l'absence de contamination sédimentaire n'implique pas pour autant l'absence d'autres impacts écologiques sur le milieu et ne devrait pas constituer le seul critère d'évaluation. L'étude devrait donc intégrer une analyse des impacts biologiques réels, issues d'autres dragages, par exemple. Nous constatons qu'un état de référence des communautés biologiques, établi à partir d'inventaires réalisés en 2023-2024, et incluant la faune benthique au site de rejet en eau libre, est disponible. En revanche, aucun suivi écologique ne semble avoir été documenté pour caractériser les communautés benthiques après des opérations de dragage ou de rejets en mer. L'étude de comparaison disponible à cet égard est ancienne (Biorex, 2008) et ne couvre pas l'ensemble du secteur de rejet. La réversibilité de cet impact est donc seulement supposée à partir de la littérature et de la résilience attendue du milieu. La sensibilité des organismes benthiques à l'enfouissement répété et à la modification granulométrique n'est donc pas suffisamment documentée.

Recommandation : Étant donné la diversité et le rôle fonctionnel des communautés benthiques identifiés au site de rejet (résultats d'inventaires 2023 et 2024), il apparaît essentiel de fournir une évaluation des impacts du rejet des sédiments en mer en s'appuyant sur des données post-immersion, recueillies à partir de travaux antérieurs ou à l'issue de la première campagne de dragage initial pour ce projet. Un tel suivi permettrait de valider l'hypothèse de réversibilité et de résilience du milieu avancée dans l'étude.

Gestion des sédiments dragués

Étude d'impact – Volume 1 – Sections 4.1.3.1 et 4.2.1.3

Selon l'étude d'impact, le mode de gestion des sédiments dragués en milieu terrestre dépendra des volumes extraits, de leur niveau de contamination et de l'espace disponible sur le site. Lorsque requis, les contraintes spatiales liées à l'assèchement et à la gestion des sédiments devront être documentées, car elles pourraient constituer un enjeu pour le déroulement des opérations de dragage et donc, au respect du calendrier des travaux (et de la période sensible pour le poisson, notamment). Au stade des autorisations ministérielles, il serait nécessaire de fournir un plan d'aménagement et de gestion détaillée pour les sédiments de dragage, précisant l'emplacement du site temporaire d'assèchement ainsi que toutes les mesures d'atténuation et de suivis associées.

Valorisation des sédiments en milieu terrestre

Étude d'impact – Volume 1 – Section 4.2.1.3

Selon l'étude d'impact, des possibilités de valorisation des sédiments ont été analysées par l'initiateur, mais aucune filière n'a été retenue à ce stade. Afin de minimiser l'impact récurrent des rejets de sédiments sur le milieu aquatique, il serait important que l'initiateur n'écarte pas la possibilité de valoriser des sédiments dragués dans le cadre de ce programme de dragage, et que des efforts soient entrepris et documentés pour la mise en œuvre de projets pilotes.

Méthodes de dragage

Étude d'impact – Volume 1 – Sections 4.2.1 et 7.2

Concernant l'enjeu lié à la préservation des écosystèmes côtiers (Enjeu 1), l'étude d'impact précise que le choix de la méthode de dragage limitant la remise en suspension des sédiments constitue une mesure de minimisation importante. Toutefois, aucune méthode n'est retenue entre le dragage mécanique et hydraulique, et il est prévu que les sédiments dragués soient rejetés en mer. Dans ce contexte, l'étude doit préciser comment cette mesure de minimisation pourrait être mise en œuvre de manière opérationnelle. En effet, il faudrait expliquer comment le projet entend atteindre l'objectif de réduction de la remise en suspension et bénéficier de la solution à moindre impact si le choix de la méthode de dragage reste indéterminé à cette étape.

Bilan sédimentaire et érosion côtière

Étude d'impact – Volume 1 – Section 5.1.5.2

Selon l'étude d'impact, les sources et apports sédimentaires dans la zone portuaire sont clairement identifiés. Toutefois, les effets de dragage sont susceptibles de dépasser l'aire immédiate d'intervention. Dans un contexte de dragage avec des volumes importants, la dynamique hydrosédimentaire du milieu pourrait influencer la répartition des processus d'érosion et d'accumulation, ce qui pourrait impliquer des enjeux d'érosion vers des secteurs adjacents. Sans que cela constitue un impact majeur, cet aléa pourrait justifier la mise en œuvre de mesures d'évitement ou de minimisation ciblées (ex. : ajustement du calendrier des travaux, des volumes). Au stade des autorisations ministérielles subséquentes, il serait nécessaire de fournir un avis de mobilité ou une étude hydrogéomorphologique pour documenter les impacts des travaux dans les secteurs avoisinants et leur évolution. À titre indicatif, il est possible de se référer au document suivant : [Recevabilité des projets en milieux hydriques – Aide-mémoire concernant l'avis sur la mobilité des cours d'eau](#).

Besoins futurs en dragage

Étude d'impact – Volume 1 – Sections 5.1.5.3 et 11.2

La fréquence de dragage dans le cadre du programme décennal n'a pas été définie dans l'étude d'impact. Nous comprenons que les interventions seront réalisées de manière ponctuelle, en fonction des besoins réels liés à l'accumulation sédimentaire et au maintien de profondeurs sécuritaires. Nous constatons toutefois que le volume annuel maximal d'accumulation sédimentaire de 25 000 m³ est établi à partir de données de dragage historiques, et aucune modélisation des apports sédimentaires futurs n'a été présentée. L'étude d'impact mentionne qu'il existe une incertitude liée aux changements climatiques, et qu'une augmentation de la sédimentation dans le secteur demeure possible. Le projet risque d'être plus perturbateur dans un contexte climatique dégradé.

Compte tenu de la fréquence de dragage non précisée, de la variabilité spatiale de la sédimentation et de la capacité restreinte du site de rejet, l'étude d'impact devrait intégrer une analyse approfondie des volumes sédimentaires prévisibles dans le cadre du programme de dragage ainsi que les impacts cumulés sous-jacents, afin de réduire les perturbations prolongées sur le milieu aquatique. L'analyse visant à évaluer l'effet des changements climatiques sur les besoins de dragage devrait plutôt être réalisée dès l'étape des autorisations ministérielles, et non pas lors du renouvellement du programme de dragage décennal.

Caractérisation des sédiments

Étude d'impact – Volume 1 – Section 5.1.6

Selon l'étude d'impact, la qualité physico-chimique des sédiments provient des résultats des travaux de caractérisation réalisés en 2023 et 2024. Il n'est pas spécifié si une campagne de caractérisation des sédiments a été réalisée en 2025 pour les sites de dragage et d'immersion. Il convient de préciser que les résultats d'analyse de 2024 ont noté un dépassement pour les HAP au niveau de la station SES-24-24, laquelle semble se trouver dans la limite du site de rejet projeté. L'impact potentiel du dépôt de nouveaux sédiments sur la remobilisation de la contamination dans cette zone mériterait donc une attention particulière. Par conséquent, et afin de permettre une comparaison spatiale et analytique de la qualité des sédiments, l'étude devrait préciser si une caractérisation sédimentaire a été réalisée en 2025 et si des mesures d'atténuation spécifiques pour éviter la remise en suspension de la contamination résiduelle au niveau du site de rejet sont prévues, le cas échéant.

Description du milieu biologique – Végétation littorale et sublittorale

Étude d'impact – Volume 1 – Section 5.2.2.2 / Étude d'impact – Volume 2 – Annexe K

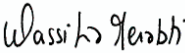
L'étude d'impact mentionne que des travaux de caractérisation de l'habitat du poisson et des herbiers aquatiques ont été menés en juillet 2024 par CIMA+. Afin de préciser le portrait de la végétation aquatique dans la zone portuaire, les données issues de ces inventaires et les zones qui ont été caractérisées devraient être intégrées à la carte 5.2.2 de l'étude d'impact.

Description du milieu biologique – Espèces exotiques envahissantes

Étude d'impact – Volume 1 – Section 5.2.2.4 / Étude d'impact – Volume 2 – Annexe K

Selon l'étude d'impact, aucune caractérisation spécifique ou inventaire ciblé n'a été réalisé pour documenter la présence potentielle des espèces exotiques envahissantes (floristiques et fauniques) dans la zone aquatique et portuaire. Conformément à la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et les exigences de l'article 46.0.3 de la LQE, la description du milieu et des espèces vivantes ainsi que leur localisation, devraient refléter l'état réel et actuel du milieu récepteur. Cette information est donc primordiale pour assurer la gestion adéquate des risques liés à ces espèces lors des travaux, mais aussi pour disposer d'un état de référence à jour afin de suivre leur évolution, le cas échéant.

Signature(s)

| Nom                 | Titre            | Signature                                                                          | Date       |
|---------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Wassila Merabti     | Analyste, M. Sc. |  | 2026/04/21 |
| Jennifer Morissette | Directrice       |  | 2026/04/21 |

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'addenda :

• Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature   | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                        | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                                              |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                                               |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                                            |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                                             |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                                        |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                        |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction régionale de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent (DRGF-01)                           |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                     |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 01 - Bas-Saint-Laurent                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                      |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. | L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées :</li><li>Référence à l'étude d'impact :</li><li>Texte du commentaire :</li></ul>                                                                                                                         | <p>Séquence d'atténuation Éviter-Minimiser-Compenser</p> <p>Section 4.2 Présentation de la solution retenue</p> <p>Le scénario proposé par l'initiateur prévoit un dragage initial comprenant un dragage d'un volume de 139 388 m<sup>3</sup> sur une période pouvant aller jusqu'à 80 jours si le dragage est réalisé en continu. Il est également mentionné que des dragages d'entretiens de 25 000 m<sup>3</sup> seront réalisés annuellement. Il est proposé de réaliser les travaux entre le 5 juillet et la fin du mois d'octobre (section 7.2.1.5), même si cette période empiète sur la période jugée sensible pour le hareng.</p> <p>À la section 7.2.1.3, il est indiqué : « <i>De plus, la récurrence des activités autour de l'aire de dragage et de mise en dépôt risque d'altérer les fonctions biologiques des organismes ou le milieu environnant, comme l'ajout d'une couche de sédiments.</i> »</p> <p>Dans l'étude hydro-sédimentaire réalisée par Lasalle NHC inc. en 2025 (Annexe I, CIMA+ vol.2, 2026), il est indiqué : « <i>Cependant, il est apparu que les matières en suspension se concentrent rapidement près du fond, quelque que soit le type de sédiments et la méthode de dragage et</i></p> |

*qu'ils sont remis en suspension proche du fond lors des cycles de vives-eaux jusqu'à ce qu'ils atteignent une zone de dépôt permanente. Seule une réduction de la fréquence de relargage (exemple : dragage mécanique sur 8 à 10 heures par jour plutôt qu'en continu) permettrait de réduire cette accumulation et possiblement respecter les critères de qualité d'eau. »*

Selon les *Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques* (MFFP, 2015)<sup>1</sup>, il est de la responsabilité de l'initiateur de projet d'appliquer la séquence d'atténuation Éviter-Minimiser-Compenser. Or, selon l'information transmise, nous comprenons que la réalisation des travaux de dragage en continu peut porter atteinte à certaines composantes de l'habitat d'espèces aquatiques, notamment en raison de l'augmentation de la concentration de matières en suspension (MES) en profondeur.

1. Considérant l'information ci-haut :
- a. Est-ce que l'initiateur a envisagé de réaliser le dragage initial sur une période de 2 ans afin de respecter les périodes ayant moins d'impact sur la faune aquatique et également pour minimiser la dispersion des MES en profondeur? Selon l'information transmise, un scénario où le dragage initial serait réalisé sur deux ans permettrait d'éviter les impacts liés à un travail en continu, sur une longue période et à des moments névralgiques pour certaines espèces aquatiques.

b. Veuillez préciser les raisons pour lesquelles un tel scénario n'a pas été retenu.
2. Selon l'historique de dragage présenté au tableau 2.4.1, le dragage au port de Rimouski n'a pas été réalisé annuellement depuis 1995. On peut également constater que seuls quatre dragages ont eu lieu au port de Rimouski depuis 2010 avec un intervalle variant entre 3 et 6 ans entre les dragages. Avec des volumes de dragages variant entre 5 000 m<sup>3</sup> et 130 000 m<sup>3</sup>.
- a. Veuillez préciser ce qui justifie la réalisation d'un dragage annuel considérant que les activités au port de Rimouski n'ont pas nécessité d'intervention annuelle depuis plus de 20 ans.

b. Considérant qu'un dragage aux 2 ans plutôt qu'annuellement permettrait d'éviter une année d'impact sur 2 ans pour la faune aquatique. Est-ce qu'un tel scénario pourrait être envisagé afin de minimiser les impacts liés au programme de dragage décennal?

c. Concernant les dragages d'entretien, aucune information n'est transmise par rapport au calendrier de réalisation des interventions à la suite du dragage initial. Veuillez préciser si la période visée pour les dragages d'entretien est la même que pour le dragage d'entretien, soit entre le 5 juillet et la fin du mois d'octobre.

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

1. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/habitats/lignes-directrices-conservation-habitats-fauniques.PDF>  
Pêches commerciales  
Section 5.3.3.4 Analyse économique des activités au port de Rimouski  
À la section 5.3.3.4, il est indiqué : « *Par ailleurs, la proximité du port aux zones de pêche permet de soutenir l'industrie de la pêche commerciale centrée sur la capture du crabe des neiges.* »

Section 7.5.1.1 il est indiqué : « *Les activités de dragage dans le gabarit de dragage et l'immersion des sédiments au site de rejet en eau libre pourraient également avoir des impacts pour les activités des pêcheurs commerciaux, puisque des secteurs de pêches sont présents près de la zone portuaire et du site de rejet.* »

Il est également indiqué à la section 7.2.1.3 : « *Ainsi, l'excavation des sédiments pourrait causer la mortalité des organismes présents dans les secteurs d'intervention (écrasement, aspiration; Environnement Canada, 1994) ou bien leur délogement et leur dérive, les exposant ainsi à la prédation (MDDELCC et ECCC, 2016). De plus, la récurrence des activités autour de l'aire de dragage et de mise en dépôt risque d'altérer les fonctions biologiques des organismes ou le milieu environnant, comme l'ajout d'une couche de sédiments (...) Au site de rejet en eau libre, les invertébrés se trouvent enfouis sous les sédiments dragués et immergés localement et ils ne peuvent pas nécessairement migrer vers un niveau propice à leur survie (USEPA/ISACE, 2004).* »

Considérant la présence d'espèces dont la gestion des stocks relève du ministère de Pêches et Océans Canada (MPO) et considérant l'impact potentiel des activités projetées sur les espèces pêchées, il est recommandé de consulter le MPO pour évaluer si le programme de dragage décennal, tel que proposé, est susceptible de porter préjudice aux stocks de pêche de la région (ex. : crabe des neiges).  
Mammifères marins

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Section 5.2.3.3 Mammifères marins et section 9.5.2  
Concernant la population de béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, il est indiqué : « *L'habitat essentiel de l'espèce est situé dans l'estuaire moyen et comprend la portion sud de l'estuaire maritime du Saint-Laurent (MPO, 2020), la zone d'étude élargie du projet n'en fait donc pas partie.* ».



Il est également indiqué à la section 7.2.1.4, concernant l'effet du bruit subaquatique sur les mammifères marins : « Les travaux de dragage sont donc susceptibles de modifier les niveaux de bruits subaquatiques du secteur et de générer ainsi des impacts potentiels sur l'environnement acoustique. »

Nous souhaitons porter à votre attention le document suivant :  
*Harvey, V., Mosnier, A., St-Pierre, A.P., Lesage, V. et Gosselin, J.-F. 2025. Variation saisonnière de la répartition et de l'utilisation de l'habitat par le béluga (Delphinapterus leucas) de l'estuaire du Saint-Laurent estimée à partir de relevés photographiques et visuels aériens systématiques. Secr. can. des avis sci. du MPO. Doc. de rech. 2025/075. iv + 83 p.*

Il y est notamment mentionné qu'on observe en été (de juin à octobre) une utilisation accrue par le béluga des habitats de l'estuaire maritime allant jusqu'à Rimouski. Cette espèce devrait donc être considérée comme utilisant potentiellement la zone visée par le programme. La période proposée pour la réalisation du dragage étant du 5 juin à la fin octobre, les activités du programme décennal sont donc susceptibles d'impacter l'espèce en raison de l'utilisation accrue de ce secteur en période estivale.

Il est recommandé de revoir l'évaluation des effets cumulatifs sur les mammifères marins (section 9.5.2) en considérant l'information transmise dans le rapport cité.

De plus, la DRGF-01 recommande de consulter le MPO, afin d'évaluer si, selon leur analyse, le programme décennal est susceptible d'impacter le béluga potentiellement présent dans la zone visée par les travaux. Le cas échéant, considérant que le MPO détient davantage l'expertise en matière de surveillance de mammifères marins, il est également recommandé de les consulter pour évaluer si les mesures proposées pour la surveillance ainsi que les mesures d'atténuation (section 7.2.2) sont adéquates.

- Thématiques abordées :  
• Référence à l'étude d'impact :  
• Texte du commentaire :

Faune ichtyenne  
Tableaux 5.2.1 (p. 101) et 5.2.5 (PDF p.129)  
Le tableau 5.2.1 devrait inclure le maquereau dont la présence est de plus en plus fréquente dans le secteur de Rimouski ainsi que le gaspateau et l'esturgeon jaune, dont certaines mentions ont été répertoriées à proximité de la rivière Rimouski au cours des dernières années. L'esturgeon jaune devrait également être considéré au tableau 5.2.5, puisqu'il s'agit d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et dont le statut au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est « menacé ».
- Thématiques abordées :  
• Référence à l'étude d'impact :  
• Texte du commentaire :

Aménagements temporaires  
Section 4.2.1.3  
Il est indiqué : « *Dépendamment des volumes de sédiments à gérer, de l'espace disponible sur le site et du niveau de contamination des sédiments, ceux-ci seront transportés humides vers un site externe pour leur assèchement et disposition ou déchargés et asséchés dans une zone temporaire aménagée sur le site portuaire, puis transportés par camion vers un lieu d'élimination autorisé.* »

Veuillez confirmer que les aménagements temporaires projetés ne sont pas susceptibles de modifier une composante biologique, physique ou chimique propre à un habitat faunique au sens du *Règlement sur les habitats fauniques* (RLRQ, r.18, c. C-61.1).

- Thématiques abordées :  
• Référence à l'étude d'impact :  
• Texte du commentaire :

Coordonnées géographiques du site de dépôt en eau libre  
Section 4.2.1.3, p.56  
Les coordonnées indiquées pour le site d'immersion des sédiments ne correspondent pas au site d'immersion illustré à la carte 2.3.2. Veuillez fournir les coordonnées adéquates ou un fichier de formes permettant de localiser le secteur en question.
- Thématiques abordées :  
• Référence à l'étude d'impact :  
• Texte du commentaire :

Avifaune  
Section 7.2.2, p.182  
Considérant que les travaux auront lieu en période de migration automnale et que les oiseaux migrateurs sont de compétence fédérale, nous recommandons de consulter le Service canadien de la Faune afin d'évaluer si les mesures d'atténuation proposées à la section 7.2.2 sont suffisantes pour assurer la protection des espèces migratrices qui fréquentent le secteur visé par les travaux.
- Thématiques abordées :  
• Référence à l'étude d'impact :  
• Texte du commentaire :

Saumon atlantique  
Section 7.2.1.2  
À la section « *Ichtyofaune et habitat du poisson* », il est mentionné : « *Dans le littoral côtier du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, les périodes de faible risque pour le poisson et son habitat, établies par le MPO (2017) pour la réalisation d'intervention en milieu marin et estuarien, visent principalement la protection de la reproduction et de l'incubation des oeufs du capelan et du hareng.* »

Il est également indiqué à la section 7.2.2 : « Une des principales mesures pour la protection du poisson et de son habitat sera de respecter la période d'intervention prévue pour les travaux qui s'étendra du 5 juillet à la fin octobre, environ. »

Nous tenons à préciser que les périodes de restrictions visent à protéger des fonctions écologiques essentielles au maintien des espèces visées. Or, la montaison du saumon atlantique est une période essentielle du cycle biologique de cette espèce.

Il est également indiqué au tableau 7.2.1 que le saumon atlantique migre de mai à octobre dans l'estuaire.

Le secteur situé entre l'île Saint-Barnabé et le port de Rimouski constitue un secteur de migration pour le saumon en montaison dans la rivière Rimouski. Les données de montaison du saumon atlantique dans la rivière Rimouski au cours de 5 dernières années démontrent que plus de 80 % des montaisons ont lieu entre le 5 juillet et le 15 août (voir Tableau 1). À noter les années 2023 et 2024 ont été atypiques en ce qui concerne le patron de montaison du saumon atlantique.

Tableau 1 : Montaisons du saumon atlantique sur la rivière Rimouski entre le 5 juillet et le 5 août

| Année | Nombre monté entre le 5 juillet et le 15 août | Nombre total de montaisons | Taux de montaison entre le 5 juillet et le 15 août |
|-------|-----------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|
| 2025  | 283                                           | 330                        | 85,8                                               |
| 2024  | 69                                            | 132                        | 52,3                                               |
| 2023  | 166                                           | 263                        | 63,1                                               |
| 2022  | 602                                           | 651                        | 92,5                                               |
| 2021  | 605                                           | 729                        | 83,0                                               |
|       |                                               |                            | Années atypiques                                   |

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Par conséquent, la réalisation des travaux de dragage en continu (jour et nuit) annuellement durant la période de montaison est susceptible d'avoir un impact sur le saumon atlantique, l'étude d'impact devrait donc considérer l'impact potentiel du programme décennal de dragage sur la migration du saumon atlantique dans la rivière Rimouski. L'évaluation des effets cumulatifs sur l'habitat du poisson à la section 9.5.1 devrait inclure également la migration du saumon atlantique.

Espèces aquatiques envahissantes

Section 7.2.1.2 Risques d'introduction d'espèces aquatiques envahissantes

À la section « *Risque d'introduction d'espèces aquatiques envahissantes* », les principales espèces ciblées sont : Le codium fragile, le crabe vert, la caprelle japonaise et le membranipore. Toutefois, à la figure 7.2.5, on peut voir plusieurs autres espèces présentes aux Îles-de-la-Madeleine, notamment d'ascidie jaune (*Ciona intestinalis*). Cette espèce est reconnue pour encrasser les infrastructures et les coques de bateau à déplacement lent, comme les barges flottantes. La réalisation d'activités de dragages durant plusieurs jours dans un port où cette espèce est répertoriée rend la machinerie (drague, barge, chaland) à risque de propager cette espèce dans d'autres ports où des dragages auront lieu par la suite. Par conséquent, l'ascidie jaune devrait être considérée dans l'analyse des risques d'introduction d'espèce aquatique envahissante, et plus particulièrement lorsque la machinerie de dragage a séjourné aux Îles-de-la-Madeleine, ou dans tout autre port où cette espèce est répertoriée, avant les travaux au port de Rimouski.

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Pour plus d'informations : [Ascidie jaune](#)

Mesure d'atténuation - Réduction des MES

Section 7.2.2, Mesures d'atténuation, p. 180

Il est indiqué : « *Dans le cas d'un dragage mécanique, la dispersion des MES lors du dragage des sédiments contaminés pourrait être minimisée par l'utilisation, entre autres, d'une benne environnementale (étanche) ou d'autres méthodes, le cas échéant* »

- Thématiques abordées :
- Référence à l'étude d'impact :
- Texte du commentaire :

Veuillez préciser si l'initiateur s'engage à utiliser une benne environnementale en cas d'utilisation d'une drague mécanique afin de minimiser la propagation des matières en suspension.

Matières en suspension

Section 11 Surveillance et suivi

L'étude hydro-sédimentaire réalisée par Lasalle NHC inc. en 2025 (Annexe I) indique ceci : « *Les résultats de la modélisation hydro-sédimentaire pour le relargage de sédiments dragués mécaniquement et hydrauliquement montrent que les sédiments s'accumulent le long d'un axe orienté suivant l'axe principal des courants de marée (axe sud-ouest – nord-est) et que le critère de la qualité de l'eau n'est pas rencontré. Même si les analyses sont basées sur les augmentations des concentrations en sédiments en suspension moyennées sur la colonne d'eau, il est important de prendre en considération le fait que les sédiments relargués seront concentrés principalement près du fond marin (entre 0 et 2 m). Ainsi, l'étendue maximale du panache de sédiments relargués présentée sur les cartes représente principalement le panache de sédiments au fond, et non pas les conditions qui seraient observées en surface (par exemple avec une photo prise par drone durant les travaux de relargage).* »

Le programme préliminaire de surveillance environnementale présenté à la section 11 prévoit notamment la surveillance des matières en suspension. Considérant l'impact potentiel des sédiments sur la faune aquatique, est-ce que le programme de surveillance prendra en compte également la dispersion des sédiments en profondeur et l'impact sur la faune benthique?



- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :

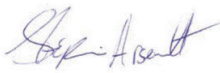
Simulation de la dispersion des particules après cinq jours de simulation selon le site de dragage, les conditions de marées et la présence de vent

Annexe P, Cima+, vol.3, 2026, page 283 du PDF

Les cartes transmises à l'annexe P démontrent que, selon les conditions de vent et de marée, les travaux de dragage sont susceptibles d'émettre des sédiments susceptibles de se déposer au niveau des herbiers aquatiques identifiés.

1. Veuillez préciser s'il est envisagé d'effectuer une gestion adaptative des travaux en tenant compte des conditions de vents et de marées, et ce, afin de minimiser l'impact des travaux sur ces secteurs d'importance pour la faune aquatique.

2. Est-ce qu'un suivi des herbiers sera réalisé afin de valider le modèle et évaluer la quantité de sédiments déposés au niveau des herbiers aquatiques?
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :
- Thématiques abordées :
  - Référence à l'étude d'impact :
  - Texte du commentaire :

| Signature(s)                |            |                                                                                                                                              |            |
|-----------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                         | Titre      | Signature                                                                                                                                    | Date       |
| Stéphanie Arsenault         | Biologiste |                                                          | 2026/04/09 |
| Hugo Canuel                 | Directeur  | <div><div>Date : 2026.04.09 14:56:55 -04'00'</div></div> | 2026/04/09 |
| Clause(s) particulière(s) : |            |                                                                                                                                              |            |
|                             |            |                                                                                                                                              |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                        | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                                              |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                                               |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                                            |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                                             |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                                        |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                        |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques                         |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                     |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 03 - Capitale-Nationale                                                                                |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 30501                                                                                                  |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées :</li><li>Référence à l'étude d'impact :</li><li>Texte du commentaire :</li></ul>                                                                                                                         | <p>Programme de surveillance et de suivi environnemental pour les projets de dragage et de gestion des sédiments</p> <p>Étude d'impact sur l'environnement, Programme décennal de dragage d'entretien – Installations portuaires de Rimouski, CIMA+, Février 2026, N/Ref. : R01203A, Section 11 Surveillance et suivi</p> <p>L'initiateur doit développer davantage le programme de surveillance et de suivi environnemental pour le dragage et la gestion des sédiments. Pour ce faire, il est recommandé de suivre le <a href="#">Guide pour l'élaboration de programmes de surveillance et de suivi environnemental pour les projets de dragage et de gestion des sédiments</a>.</p> |                                                                                           |

|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Condition :                                                                                                                  | <p>Les documents présentés dans le cadre de l'étude d'impact et les informations qu'ils contiennent sont recevables à condition que l'initiateur présente un programme de surveillance et de suivi environnemental conforme à ce qui est prévu dans le guide avant l'étape d'acceptabilité afin de pouvoir statuer sur l'acceptabilité.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <div><div>• Thématiques abordées :</div><div>• Référence à l'étude d'impact :</div><div>• Texte du commentaire :</div></div> | <p>Période pour réaliser la détermination de la corrélation entre la turbidité et les MES</p> <p>Étude d'impact sur l'environnement, Programme décennal de dragage d'entretien – Installations portuaires de Rimouski, CIMA+, Février 2026, N/Ref. : R01203A, Section 11 Surveillance et suivi</p> <p>Le document sur les <i>Recommandations pour la gestion des matières en suspension (MES) lors des activités de dragage</i> indique que :</p> <p>La corrélation entre la turbidité et les MES doit être établie en laboratoire, avant le début des opérations de dragage, afin que le suivi des MES puisse commencer le plus tôt possible. Le moment exact où cette tâche doit être effectuée est à la discrétion de l'initiateur. Dans le cas d'un programme décennal, il convient d'établir cette corrélation à chaque année, avant le début des travaux. L'objectif de la démarche est de limiter l'augmentation des MES en fonctions des teneurs ambiantes au moment de réaliser les travaux.</p> <p><u>Recommandation</u> : Si cette corrélation est établie durant la période de crue printanière (période de turbidité plus élevée en raison de l'augmentation de l'érosion occasionnée par la crue) pour des travaux planifiés durant la période estivale ou en automne, il pourrait en résulter une surestimation de la turbidité ambiante par rapport à celle qui sera observée au moment de réaliser les travaux. Par conséquent, si les résultats démontrent en période de crue printanière que les teneurs en MES dans les eaux sont tout juste au-dessus du seuil de détermination des eaux turbides, il pourrait arriver qu'au moment de réaliser les travaux, les eaux soient devenues limpides. Dans ce cas particulier, l'utilisation d'un seuil de gestion en eaux turbides pourrait s'avérer sous-protecteur, la DAICMA recommande alors l'utilisation des seuils de gestion en eaux limpide.</p> <p>L'initiateur devra démontrer qu'il met en place toutes les précautions nécessaires pour limiter la dispersion de MES durant les travaux de dragage.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <div><div>• Thématiques abordées :</div><div>• Référence à l'étude d'impact :</div><div>• Texte du commentaire :</div></div> | <p>Seuil de gestion en limpides et en eaux turbides</p> <p>Étude d'impact sur l'environnement, Programme décennal de dragage d'entretien – Installations portuaires de Rimouski, CIMA+, Février 2026, N/Ref. : R01203A, Section 11 Surveillance et suivi</p> <p>Les eaux dont les teneurs ambiantes sont ≤ 25 mg/L sont considérées comme limpides et celles &gt; 25 mg/L comme turbides. Les critères de gestion des MES liées aux activités de dragage et de rejet en eau libre sont présentés au tableau 12 du document <i>Recommandations pour la gestion des matières en suspension (MES) lors des activités de dragage</i>.</p> <p>La section 4.3.3 indique comment réaliser le suivi de la turbidité in situ, aux stations témoins (teneurs ambiantes) et aux stations exposées (teneurs générées par le dragage). On y précise que :</p> <p>À chacune des stations de suivi des MES, « les mesures de turbidité devraient être prises en surface et à diverses profondeurs de la colonne d'eau. Idéalement, les mesures sont effectuées à 1 m sous la surface, à 50 % de la profondeur totale et à 1 m au-dessus du fond. »</p> <p>[...]</p> <p>À chacune des stations exposées, la valeur moyenne de la concentration de MES est calculée, pour chaque profondeur d'eau, par la moyenne géométrique des données générées sur la période de dragage quotidienne ou sur une période de 6 heures consécutives si le dragage est continu.</p> <p>De plus, la section 4.3.4 des <i>Recommandations</i> précise quand l'arrêt des travaux de dragage doit être considéré :</p> <p>Lorsque la concentration de MES mesurée durant le dragage* est supérieure aux critères de gestion indiqués au tableau 12 pendant plus de 6 heures consécutives, il convient d'arrêter temporairement les travaux pour revoir les méthodes de travail de façon à limiter la remise en suspension des sédiments.</p> <p><small>* La concentration de MES mesurée durant le dragage correspond à la moyenne géométrique des données recueillies durant la période de dragage quotidienne ou durant une période de 6 heures consécutives si le dragage est continu. Lorsque le suivi est effectué à plusieurs profondeurs de la colonne d'eau, la moyenne géométrique doit être calculée séparément pour chacune des profondeurs et comparée séparément avec le critère de gestion.</small></p> |

Ainsi, il est recommandé d'appliquer les seuils de gestion pour chacune des profondeurs suivies, incluant les teneurs près du fond.

Lorsque les teneurs ambiantes en MES mesurées sont de 25 mg/l, c'est le critère de gestion eau limpide qui doit être utilisé. Dans ce cas, le critère de gestion appliqué à 300 m de la drague, correspondant à une augmentation de 5 mg/L par rapport aux teneurs ambiantes, peut être difficile à vérifier avec précision sur le terrain, étant donné sa faible valeur par rapport à la marge d'erreur des appareils de mesure. Pour cette raison, ce critère de gestion peut être utilisé davantage pour vérifier l'effet de la dispersion des MES en aval des travaux que comme seuil déclencheur de l'arrêt des travaux. Dans ce cas, seul le critère de gestion appliqué à 100 m de la drague constitue un seuil déclencheur de l'arrêt temporaire des travaux.

Enfin, pour la mesure de la turbidité, il est recommandé que la corrélation entre les MES et la turbidité soit établie avec le même appareil d'analyse néphélométrique (turbidimètre) que celui qui sera utilisé pour effectuer les mesures sur le terrain.

Signature(s)

| Nom                  | Titre          | Signature                                                                             | Date       |
|----------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Gabriel Soumis-Dugas | Analyste       |    | 2026/05/01 |
| Marianne Métivier    | Coordonnatrice |   | 2026/05/01 |
| Charles Cauchon      | Directeur      |  | 2026/05/01 |

Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées :
- Référence à l'addenda :
- Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature   | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | <div></div> | Cliquez ici pour entrer une date. |

Clause(s) particulière(s) :

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

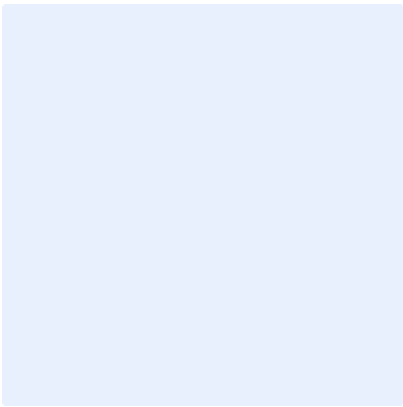
3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Titre de la figure



Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Titre de la figure

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                        | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                                              |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                                               |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                                            |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                                             |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                                        |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                        |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction principale de l'expertise hydrique                                                           |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                     |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Choisissez un élément.                                                                                 |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 3211-02-327                                                                                            |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. | L'étude d'impact est recevable et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <div><div>• Thématiques abordées :</div><div>• Référence à l'étude d'impact :</div></div>                                                                                                                                                                            | <div>Impacts de la méthode de dragage sur la qualité de l'eau</div> <div>2.4 Raison d'être du projet</div> <div>4.2.1.1 Profondeurs, volumes et superficies de dragage</div> <div>4.2.1.2 Dragage des sédiments</div> <div>4.2.1.3 Gestion des sédiments dragués</div> <div>5.1.5.1 Bathymétrie</div> <div>5.1.5.2 Érosion côtière et bilan sédimentaire</div> <div>5.1.5.3 Besoins futurs en dragage</div> <div>11.1.1 Surveillance des matières en suspension</div> <div>Annexe I Étude hydrosédimentaire (Lasalle   NHC, 2025)</div> |

- Texte du commentaire :

Les travaux de dragage seront exécutés, pour le chenal d'accès et le secteur commercial, soit à l'aide d'une drague de type mécanique, de trois remorqueurs et de deux chalands/barges, soit avec une barge hydraulique à succion de type autoporteuse à élinde traînante, soit avec les deux, selon ce que proposera l'entrepreneur sélectionné pour les travaux. Toutefois, le quai des pêcheurs ne peut être dragué qu'à l'aide d'une drague mécanique ainsi que la portion des sédiments qui seront contaminés et gérés en milieu terrestre (section 4.2.1.2).

Les sédiments extraits seront gérés selon leur qualité. Ils seront soit transportés par barge et rejetés en eau libre dans une aire autorisée située à environ 5 km au large de Rimouski pour les matériaux conformes aux critères environnementaux, soit par disposition en milieu terrestre pour les sédiments excédant ces critères (section 4.2.1). Cependant, le lieu de disposition n'a pas encore été retenu.

Ainsi, le détail des méthodes qui seront utilisées n'est pas encore connu.

L'annexe I contient l'étude hydrosédimentaire réalisée par Lasalle | NHC. Cette étude présente les résultats de la modélisation du transport des sédiments lors des travaux de dragage et lors du dépôt en eau des sédiments. Plusieurs scénarios ont été modélisés pour le dragage et le relargage en eau libre, basés sur différents paramètres, notamment le type de dragage, le type de sédiments, la marée, les patrons de courant et la direction du vent. L'étude permet de décrire la dilution et la dispersion du panache de matières en suspension (MES), dont la concentration doit respecter certains critères.

Concernant le dragage, les résultats de la modélisation hydro-sédimentaire pour les travaux de dragage du port de Rimouski montrent que la méthode de dragage mécanique ne permet pas de respecter en tout temps le critère de qualité de l'eau, et ce pour les quatre sites modélisés. Toutefois, les résultats montrent que la méthode hydraulique permet de minimiser la concentration de sédiments en suspension et de satisfaire en tout temps le critère pour les sites à l'extérieur du port. Le dragage hydraulique au site D1 conduit à excéder le critère mais seulement dans l'enceinte du bassin du port. Il faut noter que les cartes de résultats représentent un amalgame de plusieurs scénarios (enveloppe). Il a été souligné que si on considère les scénarios indépendamment, il ressort que les critères peuvent être respectés pour certaines des conditions de vents et de stade de marée choisis pour la modélisation.

Sur la base des résultats produits au site de dragage, la méthode de dragage hydraulique permet de minimiser le taux de remise en suspension tout en maintenant les sédiments en suspension plus près du fond. La méthode hydraulique s'avère donc être la méthode à privilégier pour minimiser l'augmentation des concentrations de sédiments en suspension. Cependant, si l'on considère tous les scénarios modélisés confondus, le critère de qualité de l'eau n'est respecté en tout temps qu'avec la méthode hydraulique et uniquement aux sites où les sédiments sont les plus grossiers (D2 et D4). Pour les autres sites et/ou si l'on souhaite utiliser aussi une drague mécanique, le respect des critères de qualité de l'eau ne sera pas respecté en tout temps et quelles que soient les conditions environnementales. Il conviendra probablement d'adapter la méthode de travail en temps réel et en fonction des conditions de vent et de courants pour se conformer au critère de qualité d'eau (diminution du taux de dragage (productivité) par l'entrepreneur afin de favoriser la dilution et la dispersion du panache, réduisant ainsi l'effet cumulatif, ou choisir la méthode mécanique mais avec l'utilisation de bennes de type environnemental afin de limiter la sortie des sédiments durant son déplacement).

Concernant le relargage de sédiments dragués au site de rejet en eau libre, la modélisation montre des patrons de dispersion relativement similaires pour le relargage de sédiments dragués mécaniquement et hydrauliquement en termes d'augmentation des concentrations de sédiments en suspension moyennées sur la colonne d'eau. Peu importe la méthode retenue, une accumulation de la concentration de sédiments est inévitable et la fréquence (et le volume) de relargage est le principal élément qui explique cette situation et le dépassement des deux critères de qualité d'eau.

L'étude recommande d'assurer un suivi étroit du panache de sédiments en suspension lors des travaux de dragage et de relargage des sédiments pour s'assurer que les augmentations des concentrations de sédiments en suspension demeurent en deçà des seuils qui seront autorisés par les autorités. Lors du suivi environnemental durant la période de travaux, il est recommandé d'effectuer des échantillonnages à plusieurs profondeurs (au minimum en surface, à mi-profondeur et au fond), en favorisant les secteurs les plus critiques illustrés sur les cartes de résultats.

En somme, l'étude hydrosédimentaire présentée réalisée par Lasalle | NHC répond aux besoins de la procédure quant à l'étape de recevabilité.

| Signature(s)                |                           |                                                                                    |            |
|-----------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nom                         | Titre                     | Signature                                                                          | Date       |
| Joëlle Bérubé               | Ingénieure<br>OIQ #131283 |  | 2026/04/20 |
| Jean Francoeur              | Directeur                 |  | 2026/04/21 |
| Clause(s) particulière(s) : |                           |                                                                                    |            |
|                             |                           |                                                                                    |            |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l’initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l’étude d’impact recevable? C’est-à-dire qu’elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d’expertise de votre direction, les éléments essentiels à l’analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l’étude d’impact n’est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l’analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l’addenda :

• Texte du commentaire :

| Signature(s)                      |                                   |           |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |           |                                   |
|                                   |                                   |           |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Justification :

| Signature(s)                      |                                   |           |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Nom                               | Titre                             | Signature | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |           | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |           |                                   |
|                                   |                                   |           |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                        | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d’entretien                                                              |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                                               |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                                            |                 |
| Dépôt de l’étude d’impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                                             |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d’assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d’entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l’intérieur d’un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l’issue de cette procédure, si le projet obtient l’aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d’autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d’autorisation ou d’avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l’une des principales installations portuaires de l’estuaire du Saint-Laurent. L’accès s’effectue par un chenal d’accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L’évaluation des impacts a permis d’identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                                        |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                        |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction des politiques de l’atmosphère                                                               |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                     |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 03 - Capitale-Nationale                                                                                |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | DPA 3338                                                                                               |                 |

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

• Thématiques abordées :

• Référence à l'étude d'impact :

• Texte du commentaire :

Climat sonore

PR3.3-SPBSG. Étude d'impact-Vol 3\_Annexes L-S.pdf (Étude climat sonore – Annexe R)

PR3.1-SPBSG. Étude d'impact\_Vol 1\_RapportPrincipal.pdf (Rapport principal)

Mise en contexte

Le rapport mentionne que le dragage sera entrepris pour rétablir la profondeur minimale d'eau pour le passage sécuritaire des navires utilisant le chenal et les postes d'amarrage selon les profondeurs historiquement établies. Les profondeurs requises varient selon les zones et leur utilisation.

Selon le rapport principal, la durée minimale du dragage serait de 80 jours.

En fonction du type de projet et de son caractère temporel, l'initiateur a procédé à l'évaluation des impacts du bruit du futur chantier en fonction des critères des *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel*.

#### **Mesures d'atténuation – Soir et nuit**

Dans le cadre de l'étude, les principales zones sensibles considérées sont les suivantes :

- Les bâtiments résidentiels ou d'hébergement touristique situés entre le 484 et le 638 de la rue Saint-Germain;
- Les quais de la marina.

L'initiateur justifie le choix de la zone des quais de la marina à titre de zone sensible sur la base que l'usage fait par les plaisanciers correspond à une occupation résidentielle ou équivalente lorsque ceux-ci séjournent et dorment à bord de leur embarcation amarrée.

À la section 4.1 du rapport, il est mentionné :

**« Quant à la période nocturne comprise entre 22 h et 7 h, des dépassements pouvant atteindre jusqu'à 4 dBA sont anticipés lorsque les travaux sont réalisés à moins de 400 m des points récepteurs, en particulier à l'établissement hôtelier situé en face de la marina.**

**Les dépassements des seuils pourraient s'élever jusqu'à 15 dBA le soir et la nuit dans les limites de la marina, ce qui pourrait affecter les plaisanciers susceptibles de séjourner à bord de leur embarcation en période estivale. »**

À la section suivante (section 4.2), le rapport présente plusieurs recommandations relatives à des mesures d'atténuation possibles, notamment le dragage du chenal d'accès à l'ouest de la jetée principale pour permettre la réalisation de travaux de nuit.

Toutefois, le rapport ne fournit aucune quantification des effets de ces mesures d'atténuation sur les niveaux sonores aux points récepteurs.

Compte tenu des dépassements projetés aux récepteurs, il est recommandé que l'initiateur présente, sous forme de tableaux et de cartographies, les résultats associés à l'application des mesures d'atténuation envisagées, afin de viser le respect des critères applicables aux récepteurs sensibles, notamment, pour les bâtiments résidentiels ou d'hébergement touristique.

#### **Terme correctif (Ks) – Alarme de recul**

À la section 3.2.3, il est indiqué que la rétrocaveuse ainsi que son alarme de recul ont été modélisées comme une source uniforme répartie sur les postes d'amarrage en bordure du quai. Le tableau 4 de l'étude présente des puissances acoustiques distinctes, soit 110 dBA pour la « Rétrocaveuse – alarme de recul » et 98 dBA pour la « Rétrocaveuse ».

Les *Lignes directrices relatives aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel* précisent que la détermination du niveau acoustique d'évaluation doit être réalisée de manière cohérente avec la Note d'instructions 98-01 (NI 98-01), notamment en ce qui concerne l'application des termes correctifs.

La NI 98-01 indique que le niveau acoustique d'évaluation (L<sub>Ar,T</sub>) correspond au niveau sonore (L<sub>Aeq,T</sub>) auquel s'ajoute, le cas échéant, un ou plusieurs termes correctifs visant à tenir compte de caractéristiques sonores particulières jugées dérangeantes aux récepteurs.

Les alarmes de recul constituent des bruits porteurs d'information (signaux sonores). Ces derniers doivent donc être évalués au moyen du terme correctif K<sub>s</sub>, conformément à la méthodologie de la NI 98-01.

Or, l'intégration du bruit associé à l'alarme de recul sous la forme d'une source distincte est incohérente avec l'approche préconisée par la NI 98-01. Cette approche est susceptible d'impacter l'évaluation appropriée des niveaux sonores aux récepteurs.

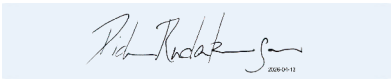
Également, bien que la section 2.2 du rapport mentionne qu'il est difficile de déterminer si des termes correctifs doivent être appliqués, la prise en compte directe de l'alarme de recul dans la modélisation vient contredire cette affirmation, puisqu'elle constitue une source susceptible de nécessiter l'application d'un terme correctif de type Ks.

Dans ce contexte, il est recommandé que l'initiateur ajuste son évaluation afin d'assurer une application conforme des termes correctifs pour l'évaluation des niveaux sonores aux récepteurs.

Conclusion

Pour conclure, l'étude d'impact est recevable conditionnellement à l'obtention des éléments ci-dessous:

- Compte tenu des dépassements projetés aux récepteurs, il est recommandé que l'initiateur présente, sous forme de tableaux et de cartographies, les résultats associés à l'application des mesures d'atténuation envisagées afin de viser le respect des critères applicables aux récepteurs sensibles, notamment, pour les bâtiments résidentiels ou d'hébergement touristique;
- Présenter les résultats de l'évaluation des niveaux sonores aux récepteurs (LAr,T) en intégrant l'application des termes correctifs conformément à la méthodologie de la NI 98-01, notamment en ce qui concerne les bruits porteurs d'information (signaux sonores) tels que les alarmes de recul.

| Signature(s)                |                                          |                                                                                      |                                   |
|-----------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Nom                         | Titre                                    | Signature                                                                            | Date                              |
| Didier Rudakenga            | Ingénieur                                |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Michel Gélinas              | Directeur des politiques de l'atmosphère |  | 2026/04/13                        |
| Clause(s) particulière(s) : |                                          |                                                                                      |                                   |
|                             |                                          |                                                                                      |                                   |

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

Thématiques abordées :

Référence à l'addenda :

Texte du commentaire :

Signature(s)

| Nom | Titre | Signature | Date |
|-----|-------|-----------|------|
|-----|-------|-----------|------|

|                                               |                                               |             |                                               |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------|
| <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div> | <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div> | <div></div> | <div> Cliquez ici pour entrer une date.</div> |
| <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div> | <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div> | <div></div> | <div> Cliquez ici pour entrer une date.</div> |
| <div> Clause(s) particulière(s) :</div>       |                                               |             |                                               |
| <div></div>                                   |                                               |             |                                               |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d’acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                                      |                                               |                                   |                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------|
| <div>Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?</div> |                                               | <div>Choisissez une réponse</div> |                                               |
| <div>Justification :</div>                                                                                                                                                           |                                               |                                   |                                               |
| <div>Signature(s)</div>                                                                                                                                                              |                                               |                                   |                                               |
| <div>Nom</div>                                                                                                                                                                       | <div>Titre</div>                              | <div>Signature</div>              | <div>Date</div>                               |
| <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div>                                                                                                                                        | <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div> | <div></div>                       | <div> Cliquez ici pour entrer une date.</div> |
| <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div>                                                                                                                                        | <div> Cliquez ici pour entrer du texte.</div> | <div></div>                       | <div> Cliquez ici pour entrer une date.</div> |
| <div> Clause(s) particulière(s) :</div>                                                                                                                                              |                                               |                                   |                                               |
| <div></div>                                                                                                                                                                          |                                               |                                   |                                               |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

| Présentation du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                        | MARCHE À SUIVRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Nom du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Programme décennal de dragage d'entretien                                                              |                 |
| Initiateur de projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie                                               |                 |
| Numéro de dossier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 3211-02-327                                                                                            |                 |
| Dépôt de l'étude d'impact                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2026/03/04                                                                                             |                 |
| <p>Présentation du projet :</p> <p>Situé au cœur de la ville de Rimouski, dans le Bas-Saint-Laurent, le port de Rimouski a une vocation commerciale, scientifique et touristique. La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) assure la gestion des installations portuaires de Rimouski depuis 2020, à la suite du transfert de propriété du Gouvernement du Canada (Transports Canada) au Gouvernement du Québec. Afin d'assurer son mandat en tant que responsable de la gestion des installations portuaires de Rimouski, la SPBSG prévoit réaliser un programme décennal de dragage d'entretien visant à retirer environ 364 388 m3 à l'intérieur d'un gabarit de dragage, dont la superficie totalise 205 289 m2.</p> <p>À l'issue de cette procédure, si le projet obtient l'aval du ministre du MELCCFP, un décret sera émis, et la SPBSG devra déposer une demande d'autorisation en vertu de la LQE. De plus, une demande d'autorisation ou d'avis sera transmise au ministère Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches.</p> <p>Le port de Rimouski est l'une des principales installations portuaires de l'estuaire du Saint-Laurent. L'accès s'effectue par un chenal d'accès de 60 m de largeur sur environ 1,5 km de longueur, avec une profondeur moyenne de 5,2 m.</p> <p>L'évaluation des impacts a permis d'identifier quatre enjeux : la préservation des écosystèmes côtiers, la gestion des sédiments, le maintien de la qualité de vie de la population et le maintien des opérations portuaires</p> |                                                                                                        |                 |
| Présentation du répondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                        |                 |
| Ministère ou organisme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs |                 |
| Direction ou secteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Direction de la protection des terrains et de l'assainissement des industries                          |                 |
| Avis conjoint                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.                     |                 |
| Région                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 03 - Capitale-Nationale                                                                                |                 |
| Numéro de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | SCW-1331871                                                                                            |                 |

## RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

# 1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

|                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement. | L'étude d'impact ne traite pas de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder, l'initiateur doit répondre aux questions suivantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Thématiques abordées :</li> <li>Référence à l'étude d'impact :</li> <li>Texte du commentaire :</li> </ul>                                                                                                                     | <p>Description du milieu</p> <p>Section 5 – Étude d'impact (p. 77/254 du pdf Vol. 1)</p> <p>Comme indiquée dans la directive du projet, une étude de caractérisation environnementale de phase I conforme au Guide de caractérisation des terrains doit être incluse à l'étude d'impact.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Thématiques abordées :</li> <li>Référence à l'étude d'impact :</li> <li>Texte du commentaire :</li> </ul>                                                                                                                     | <p>Caractérisation des sédiments</p> <p>Annexe J - Étude sectorielle- Caractérisation des sédiments et de l'eau de surface (CIMA+ Septembre 2025) (p. 275/912 du pdf Vol. 2)</p> <p>La caractérisation des sédiments en vue d'une gestion en milieu terrestre doit être bonifiée afin d'être conforme à la section 4.7 du Guide de caractérisation des terrains, notamment sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains sondages ne couvrent pas la profondeur de dragage projetée (tableau 3.1.1); une justification est requise à cet effet. Le plan de caractérisation en plan et en coupe (nombre et emplacement des sondages) doit être bonifié le cas échéant afin de tenir compte de la</li> </ul> |

|                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                    | <p>profondeur de dragage ainsi que des zones à risque qui seront répertoriées par l'étude de caractérisation de phase I;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le choix des paramètres à analyser devra être revue à la lumière des résultats de l'étude de caractérisation de phase I;</li><li>- Les résultats du programme de contrôle de la qualité doivent être présentés dans un tableau et les variations relatives élevées doivent être justifiées.</li></ul>                                                                                                                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Thématiques abordées :</li><li>• Référence à l'étude d'impact :</li><li>• Texte du commentaire :</li></ul> | <p>Gestion en milieu terrestre</p> <p>Section 4.1.3.1 - Étude d'impact (p. 58/254 du pdf Vol. 1)</p> <p>L'initiateur du projet doit soumettre, dans le cadre de son étude d'impact, les informations concernant l'option d'assèchement de sédiments choisie : localisation, matériaux et mesures d'étanchéité, système de gestion des eaux de lixiviation, etc. Dans le cas où l'option d'utilisation des géotubes est retenue, en plus des informations ci-dessus, les informations concernant les polymères utilisés sont aussi requises.</p>                                                                                |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Thématiques abordées :</li><li>• Référence à l'étude d'impact :</li><li>• Texte du commentaire :</li></ul> | <p>Valorisation ou disposition des sédiments</p> <p>Section 4.1.3.1 - Étude d'impact (p. 58/254 du pdf Vol. 1)</p> <p>Il n'est pas clair si les sédiments seront disposés dans un des lieux présentés au tableau 4.1.4. L'initiateur du projet doit soumettre, dans le cadre de son étude d'impact, les options de gestion en milieu terrestre retenues lesquelles doivent être conformes à la réglementation, à l'annexe 5 Grille de gestion des sols excavés du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et aux Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés.</p> |

Signature(s)

| Nom                 | Titre                               | Signature                                                                            | Date       |
|---------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Van Trang Nguyen    | B.Sc., M. Sc. Sols et environnement |  | 2026-04-10 |
| Marie-Andrée Vézina | Directrice                          |  | 2026-04-10 |

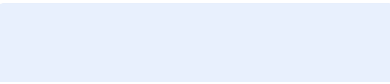
Clause(s) particulière(s) :

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <p>Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?</p> | <p>Choisissez une réponse</p> |
| <p>Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                |                               |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Thématiques abordées :</li><li>• Référence à l'addenda :</li><li>• Texte du commentaire :</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                            |                               |

Signature(s)

| Nom                               | Titre                             | Signature                                                                            | Date                              |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |

|                                   |                                   |  |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |  | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :       |                                   |  |                                   |
|                                   |                                   |  |                                   |

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d’être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l’acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d’atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Selon les renseignements déposés par l’initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté? |                                   | Choisissez une réponse |                                   |
| Justification :                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |
| Signature(s)                                                                                                                                                              |                                   |                        |                                   |
| Nom                                                                                                                                                                       | Titre                             | Signature              | Date                              |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Cliquez ici pour entrer du texte.                                                                                                                                         | Cliquez ici pour entrer du texte. |                        | Cliquez ici pour entrer une date. |
| Clause(s) particulière(s) :                                                                                                                                               |                                   |                        |                                   |
|                                                                                                                                                                           |                                   |                        |                                   |

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Au besoin, utilisez l’emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux